

COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Écocentre régional du Val-Saint-François : réouverture le 27 avril prochain

Melbourne Canton, le 15 avril 2011 – Malgré la fermeture récente du lieu d'enfouissement de la MRC du Val-Saint-François, l'**Écocentre régional du Val-Saint-François** poursuit ses activités. Dès le 27 avril prochain, l'écocentre procédera à l'ouverture officielle de la saison 2011. Comme par les années passées, les citoyens de la MRC pourront apporter les matières encombrantes dont ils désirent se débarrasser. À la suite de la réorganisation des services, quelques changements importants ont été apportés :

Horaire de l'écocentre

L'écocentre sera ouvert du 27 avril au 26 novembre 2011 selon l'horaire suivant :

Dimanche	FERMÉ
Lundi	FERMÉ
Mardi	FERMÉ
Mercredi	9h00 à 17h00
Jeudi	9h00 à 17h00
Vendredi	9h00 à 17h00
Samedi	9h00 à 15h00

Matières acceptées et tarification

Les citoyens de la MRC du Val-Saint-François peuvent apporter gratuitement les matières suivantes à l'écocentre, à condition de les trier dans les endroits appropriés : bois, branches, briques et béton, carton, herbes et feuilles, matériel informatique, matériel réutilisable, métal, plastique agricole, résidus domestiques dangereux (RDD), vêtement.

Le bardeau d'asphalte trié s'ajoute à la liste des matières dorénavant acceptées à l'écocentre. Par contre, une tarification est exigée, de même que pour les matériaux suivants :

Bardeau d'asphalte trié : 70,00 \$/m³

Matelas et meuble rembourré (ex. : divan ou fauteuil) : 15,00 \$/unité

Multimatières non valorisables (matériaux de construction) : 30,00 \$/m³

Afin d'éviter tout risque d'accident, la SGMR rappelle aux citoyens d'attacher solidement les articles qu'ils transportent à l'écocentre de façon à ce qu'aucune partie du chargement ne puisse se déplacer ou se détacher dans leur véhicule ou leur remorque.

Rappelons que les préposés à l'écocentre ne sont pas tenus d'aider les citoyens à décharger leurs matières. Il est donc important de prévoir les effectifs et les équipements de sécurité nécessaires.

En terminant, si vos matières ne peuvent pas être mise en valeur par le recyclage, le compostage ou la valorisation, ne soyez pas surpris si le préposé de l'écocentre vous redirige vers des lieux d'enfouissement environnant, soit à Saint-Nicéphore, Ste-Cécile-de-Milton ou Bury. Car il est important de se rappeler que l'écocentre est avant tout un centre de récupération et de mise en valeur.

Pour en savoir plus sur les matières acceptées et les modalités d'admission, il est possible de s'adresser directement à l'écocentre en composant le (819) 845-2544.

Source : Martin Lemieux
SGMR du Val-Saint-François
Tél. : (819)826-6505 poste 23 Téléc. (819) 826-3484